Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-TH-104, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ AGRI-TH-104 (v. A16.1) : Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait afin de chauffer ou préchauffer de l'eau ou de l'air

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……
Référence de la facture : ……
*Nom du site des travaux : ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

*Le système de récupération de chaleur est installé sur un groupe de production de froid : ◻ OUI ◻ NON

*L'opération n'est pas réalisée sur des tanks à lait.

*Filière : ◻ Aviculture ◻ Maraichage, myciculture, hydroponie ◻ Viticulture

*Puissance électrique du ou des compresseur(s) frigorifique(s), $P_{compresseur(s)}$ (kW) : ……
NB : la puissance électrique est la puissance électrique nominale figurant sur la plaque signalétique du ou des compresseur(s) ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant.

Caractéristiques du système de récupération de chaleur existant :
*Échangeur(s) existant(s) : ◻ OUI ◻ NON
*Puissance thermique déjà récupérée sur le groupe de production de froid, $P_{déjà\ récupérée}$ (kW) : ……

Caractéristiques du ou des système(s) de récupération de chaleur installé(s) :
* Puissance thermique de l'échangeur, $P_{récupérée}$ (kW) : ……
NB : si $P_{récupérée}$ excède (2,4 x $P_{compresseur(s)}$ – $P_{déjà\ récupérée}$), on utilisera alors (2,4 x $P_{compresseur(s)}$ – $P_{déjà\ récupérée}$) pour le calcul du montant des certificats.

A ne remplir que si les marque et référence du ou des système(s) de récupération de chaleur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque(s) : ……
*Référence(s) : ……